

DEVENIR APPRENTI

JE DOIS ÊTRE :



Demandeur d'emploi âgé de 16 à 28 ans (après sélection).

Une dérogation est possible pour une personne :

- pour laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue ;
- sans qualification ni expérience professionnelle significative, et en situation de difficultés sociales ;
- en situation de reconversion professionnelle ;
- licenciée pour motif économique dans les 24 mois qui suivent la date de rupture du contrat de travail ;
- qui a rompu un contrat d'apprentissage depuis moins de 12 mois.



MES ENGAGEMENTS :



- Je m'inscris dans un parcours de formation en alternance, associant une formation pratique en entreprise, et des enseignements théoriques dispensés dans un centre de formation ;
- Je prépare un diplôme ou un titre professionnel sur une durée de 1 à 3 ans ;
- Je suis assidu(e) et je m'adapte aux conditions d'accueil de l'entreprise et du centre de formation.



MON STATUT :



Statut de salarié en formation à temps plein (39h/semaine, 169h/mois)
avec :

- Droit aux congés payés (2,5 jours ouvrables/mois),
- Droit à une couverture sociale,
- Rémunération à hauteur de 70 % du SMIG (au minimum),
- Heures supplémentaires rémunérées en fonction du salaire de l'apprenti,
- Accompagnement et aides complémentaires du Pays.

Le contrat d'apprentissage peut être résilié par l'une ou l'autre des parties durant les deux premiers mois du contrat.

RETROUVE-NOUS SUR :



Service de la Formation et de l'Insertion Professionnelle



service_emploi_tahiti



Service de l'emploi.PF

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- apprentissage@sefi.pf
- 40.46.12.70

POUR DÉPOSER UNE OFFRE D'APPRENTISSAGE:

- entreprises@sefi.pf
- 40.46.12.34